

**LES SERMENTS DE
STRASBOURG: ÉTUDE
HISTORIQUE, CRITIQUE ET
PHILOLOGIQUE**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649775989

Les Serments de Strasbourg: Étude Historique, Critique et Philologique by Armand Gasté

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

ARMAND GASTÉ

**LES SERMENTS DE
STRASBOURG: ÉTUDE
HISTORIQUE, CRITIQUE ET
PHILOLOGIQUE**

LES

SERMENTS

DE STRASBOURG.

AUX CANDIDATS A L'AGRÉGATION DE GRAMMAIRE
CE MODESTE TRAVAIL PRÉPARÉ POUR EUX ET AVEC EUX
EST DÉDIÉ.

A. GASTÉ.

(Caen. — Mars, 1888.)

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary data collection techniques. The primary data was gathered through direct observation and interviews, while secondary data was obtained from existing reports and databases.

The third section provides a detailed description of the data analysis process. This involves identifying patterns, trends, and anomalies within the dataset. Statistical tools and software were used to facilitate this process, ensuring that the results are both reliable and valid.

Finally, the document concludes with a summary of the findings and their implications. It highlights the key insights gained from the study and offers recommendations for future research and practice. The author notes that while the study has provided valuable information, there are still several areas that require further investigation.

LES
SERMENTS
DE STRASBOURG

ÉTUDE HISTORIQUE, CRITIQUE ET PHILOGIQUE

PAR

Armand GASTÉ

PROFESSEUR À LA FACULTÉ DES LETTRES DE CAEN

DEUXIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE

PARIS

LIBRAIRIE CLASSIQUE EUGÈNE BELIN

V^{ie} EUGÈNE BELIN ET FILS

RUE DE VAUGIRARD, N^o 52

—
1888

LES SERMENTS DE STRASBOURG

I

DANS QUELLES CIRCONSTANCES LES SERMENTS, DITS DE STRASBOURG,
FURENT PRONONCÉS

Louis le Débonnaire venait de mourir de chagrin à Ingelheim (20 juin 840), dans une île du Rhin, près Mayence, et, comme le dit Michelet : « L'unité de l'empire mourait avec lui. »

« C'était, ajoute le grand historien, une vaine entreprise que d'en tenter la résurrection, comme le fit Lothaire. Et avec quelles forces ? Avec l'Italie, avec les Lombards qui avaient si mal défendu Didier contre Charlemagne, Bernard contre Louis le Débonnaire. Le jeune Pépin, qui se joignit à lui par opposition à Charles le Chauve, amenait pour contingent l'armée d'Aquitaine, si souvent défaite par Pépin le Bref et Charlemagne. Chose bizarre, c'étaient les hommes du Midi, les vaincus, les hommes de la langue latine, qui voulaient soutenir l'unité de l'Empire contre la Germanie et la Neustrie. Les Germains ne demandaient que l'indépendance. »

Toutefois ce nom de fils aîné des fils de Charlemagne, ce titre d'empereur, de roi d'Italie, et aussi d'avoir Rome et le pape pour soi, tout cela imposait encore. Ce fut donc humblement, au nom de la paix, de l'Église, des pauvres et des orphelins, que les rois de Germanie et de Neustrie¹ s'adressèrent à Lothaire, quand les armées furent en présence

1. Louis et Charles.

(25 juin 841), à Fontenoi près d'Auxerre : « Ils offrirent en don, dit Nithard, tout ce qu'ils avaient dans leur armée, à l'exception des chevaux et des armes ; s'il ne voulait pas, ils consentaient à lui céder chacun une portion du royaume, l'un jusqu'aux Ardennes, l'autre jusqu'au Rhin ; s'il refusait encore, ils diviseraient toute la France en portions égales, et lui laisseraient le choix. Lothaire répondit, selon sa coutume, qu'il leur ferait savoir par ses messagers ce qu'il lui plairait ; et, envoyant alors Drogon, Hugues et Héribert, il leur manda qu'auparavant ils ne lui avaient rien proposé de tel, et qu'il voulait avoir du temps pour réfléchir. Mais au fait Pépin n'était pas arrivé, et Lothaire voulait l'attendre. »

Le lendemain, au jour et à l'heure qu'ils avaient eux-mêmes indiqués à Lothaire, les deux frères l'attaquèrent et le défirent. Si l'on en croyait les historiens, la bataille aurait été acharnée et sanglante... « Mais, poursuit Michelet, la bataille fut si peu décisive que les vainqueurs ne purent poursuivre Lothaire ; ce fut lui, au contraire, qui, à la campagne suivante, serra de près Charles le Chauve. Charles et Louis, toujours en péril, formèrent une nouvelle alliance à Strasbourg, et essayèrent d'y intéresser les peuples en leur parlant, non la langue de l'Eglise, seule en usage jusque-là dans les traités et les conciles, mais le langage populaire usité en Gaule et en Germanie. Le roi des Allemands¹ fit serment en langue romane ou française ; celui des Français² (nous pouvons dès lors employer ce nom) jura en langue germanique. Ces paroles solennelles prononcées au bord du Rhin, sur la limite des deux peuples, sont le premier monument de leur nationalité³. »

Louis, comme l'aîné, jura le premier. « *Lodhuvicus*, dit Nithard, qui *major natu erat prior hæc deinde se servaturum testatus est : PRO DEO AMUR*, etc. »

Lorsque Louis eut fait ce serment, Charles jura la même chose en langue allemande : « *Quod cum Lodhuvicus explesset, Karolus teudisca lingua sic hæc eadem verba testatus est : IN GODES MINNA*, etc. »

1. Louis.

2. Charles le Chauve.

3. MICHELET, *Hist. de France*, liv. VII, ch. II.

A leur tour, les deux peuples¹ prononcèrent le serment suivant, chacun dans sa propre langue. « Sacramentum autem, quod utrorumque populus quique propria lingua testatus est, Romana lingua sic se habet : SI LODHUVIGS SAGRAMENT, etc. ; teudisca autem lingua : OBA KARL THEN EID, etc. »

Voilà donc dans quelles circonstances furent prononcés ces fameux *Serments* que l'on considère (ceux qui furent prononcés *romana lingua*, bien entendu) comme les premiers monuments de la langue française.

Ces Serments ont été recueillis par un historien tout à fait digne de foi, par Nithard, fils d'Angilbert, gouverneur de toutes les côtes de la France maritime, premier chapelain du palais, abbé de Saint-Riquier, et de Berthe, fille de Charlemagne. Nithard, après avoir servi Charles le Chauve dans ses diverses entreprises, et essayé, mais en vain, de le réconcilier avec ses frères Lothaire et Louis, quitta la cour et se confina dans la retraite, probablement à Saint-Riquier, dont il devint abbé, comme l'avait été son père. Suivant Petau, il mourut en 853².

L'ouvrage auquel Nithard doit sa renommée est son Histoire, en quatre livres : *Des dissensions des fils de Louis le Pieux (De dissensionibus filiorum Ludovici Pii)*. Publiée pour la première fois par Pierre Pithou (*Annalium et historiarum Francorum ab anno Christi 708 ad annum 990, scriptores coetanei XII... Parisiis, 1588*), cette histoire se trouve dans le tome VII du *Recueil des historiens des Gaules* de Dom Bouquet, et dans le tome II des *Monumenta Germaniae historica*, de Pertz.

1. « Par ces deux peuples qui prononcèrent les formules du serment, il faut évidemment entendre les principaux personnages de chaque côté. La formule même atteste qu'il s'agit des comtes, des conseillers des deux rois : Si, disent-ils, notre seigneur viole son serment et que nous ne puissions pas l'en détourner... Chacun de ces fidèles, comme on disait, répéta-t-il la même formule, ou deux représentants furent-ils choisis ? C'est ce que Nithard ne dit pas; la première hypothèse semble appuyée par l'emploi de la formule du pronom singulier de la première personne. » G. PARIS, *Mémoire sur les Serments de Strasbourg*, inséré dans les *Miscellanea di Filologia*, dédiés à la mémoire des professeurs Caix et Canello, 1885, Florence.

2. Consulter, sur Nithard, pour la *Bibliographie* : Ulysse CHEVALER, *Répertoire historique des sources du Moyen Age*, p. 1650.